



Demande de plan de remboursement échelonné

Vous devez payer le montant dû dans les 21 jours calendrier.

Si vous ne pouvez payer ce montant en une fois dans le délai prévu, vous pouvez demander un plan de remboursement échelonné au moyen de ce formulaire.

Comment devez-vous remplir ce formulaire ?

Remplissez **les Parties 1 et 2**.

Dans la Partie 2, choisissez une des deux possibilités :

1. Vous optez pour le **plan de remboursement préétabli** (uniquement possible pour les dettes ne dépassant pas 3 000 EUR) :
 - a. cochez **la rubrique A** ;
 - b. cochez, dans le tableau, la case correspondant au montant de votre dette. Le tableau vous indique le montant du remboursement mensuel que vous devrez effectuer ;
 - c. vous ne devez joindre aucun document justificatif concernant les ressources de votre ménage ;
 - d. vous pouvez indiquer si vous êtes d'accord pour que l'ONEM prélève automatiquement le montant du remboursement sur vos allocations ;
 - e. vous pouvez aussi joindre au formulaire la preuve qui vous avez donné à votre banque un ordre permanent de remboursement.
 2. Vous proposez un **autre plan de remboursement échelonné** :
 - a. cochez **la rubrique B** ;
 - b. vous devez fournir les preuves de vos revenus, de vos biens mobiliers et immobiliers, de vos dépenses ménagères et de vos charges financières, ainsi que de celles des membres de votre ménage.
-

Et après ?

Remettez ce formulaire et les pièces justificatives éventuelles à l'ONEM dans les 21 jours calendrier. Vous pouvez le remettre personnellement ou l'envoyer par courrier.

Si vous optez pour le **plan de remboursement préétabli de la rubrique A** :

- l'ONEM accepte ce plan sans formalités ;
- le plan de remboursement échelonné prend cours immédiatement. Vous ne devez donc pas attendre que l'ONEM vous confirme son accord ;
- vous devez effectuer un premier paiement avant la date d'échéance.

Si vous proposez un **autre plan de remboursement échelonné dans la rubrique B** :

- l'ONEM examinera votre demande et vous communiquera sa décision par courrier ;
- la date à laquelle le plan de remboursement échelonné prendra cours, sera indiquée dans la lettre ;
- vous **devez** donner à votre banque un ordre de paiement permanent en vue de rembourser chaque mois l'ONEM et remettre à l'ONEM la preuve de cet ordre permanent.

Si vous ne respectez pas le plan de remboursement échelonné pour lequel vous avez opté, l'ONEM peut :

- procéder à une retenue sur les allocations qu'il vous octroie ;
 - faire effectuer une retenue sur vos allocations de pension, vos indemnités de maladie et d'invalidité, vos indemnités versées par un Fonds de sécurité d'existence ou encore sur vos allocations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
 - transférer votre dossier au bureau de Recouvrement Non Fiscal (SPF Finances). Ce bureau récupérera le montant par voie de contrainte (saisie sur salaire, saisie mobilière et immobilière) et vous fera, par ailleurs, payer des intérêts de retard. Dans cette procédure, tous les frais sont à votre charge.
-

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Vous pouvez vous présenter pendant les heures d'ouverture au bureau du chômage de l'ONEM ou prendre contact par téléphone.

Si vous estimez que vos dettes sont trop importantes, vous avez la possibilité de contacter le CPAS de votre commune ou un service de médiation de dettes. Vous trouverez ces services via le site web www.eerstehulpbijschulden.be – www.observatoire-credit.be.



Demande de plan de remboursement échelonné

PARTIE 1 : Votre identité

Nom et prénom

Rue et numéro

Code postal et commune

Votre numéro NISS se trouve au dos
de votre carte d'identité

Numéro de Registre national (NISS) _____ / _____ - _____

Les données « téléphone » et « e-mail »
sont facultatives

Téléphone

E-mail

PARTIE 2 : Votre demande

Cette référence figure sur votre lettre de
récupération C31 de l'ONEM.

Référence de votre dette : numéro C31 / /

Ce montant figure sur votre lettre de
récupération C31 de l'ONEM.

Montant de votre dette :EUR

Cochez la Rubrique A si vous optez pour
un plan de remboursement préétabli que
l'ONEM acceptera sans formalités.

Rubrique A.

Je suis d'accord avec le plan de remboursement préétabli suivant :

La dette se situe entre	Remboursement mensuel de	
50 € et 100 €	50 €	<input type="checkbox"/>
101 € et 200 €	60 €	<input type="checkbox"/>
201 € et 300 €	70 €	<input type="checkbox"/>
301 € et 400 €	75 €	<input type="checkbox"/>
401 € et 500 €	80 €	<input type="checkbox"/>
501 € et 650 €	90 €	<input type="checkbox"/>
651 € et 800 €	95 €	<input type="checkbox"/>
801 € et 1 000 €	100 €	<input type="checkbox"/>
1 001 € et 1 500 €	125 €	<input type="checkbox"/>
1 501 € et 3 000 €	200 €	<input type="checkbox"/>
Plus de 3 000 €	Voir rubrique B	

Cochez, dans le tableau, la case
correspondant au montant de votre dette.
Exemple : si votre dette se monte à 450 €,
vous pouvez la rembourser par des
remboursements mensuels de 80 €.
Dans ce cas, cochez la cinquième case du
tableau.

Vous ne devez pas ajouter de preuves de
revenus ni de dépenses.

Cochez cette possibilité si vous percevez
des allocations de l'ONEM et souhaitez
faire prélever le montant du rembour-
sement mensuel sur les allocations que
l'ONEM vous doit encore.

Je perçois actuellement des allocations (allocations de chômage,
allocations d'interruption ou allocations y assimilées) et je consens à ce
que le montant du remboursement mensuel soit prélevé sur ces
allocations.

Cochez cette possibilité si vous avez
donné à votre banque un ordre de
paiement permanent en vue de rembourser
chaque mois l'ONEM.

Je joins la preuve selon laquelle j'ai donné à ma banque un ordre de
paiement permanent pour effectuer chaque mois le remboursement à
l'ONEM.

Ne cochez la Rubrique B que si vous n'optez pas pour le plan de remboursement préétabli de la Rubrique A mais que vous souhaitez proposer un autre plan.

Rubrique B.

Je ne suis pas d'accord avec la proposition figurant sous la rubrique A mais je propose un autre plan de remboursement échelonné avec des mensualités de EUR

Par « ménage », on entend : vous et les personnes qui habitent sous le même toit que vous.

Mon ménage se compose comme suit et dispose des revenus suivants (Joignez ici toutes les fiches de paie, preuves de paiement d'indemnités de maladie, d'allocations de chômage ou de pensions ; si vous êtes indépendant, joignez le dernier avertissement-extrait de rôle du SPF Finances):

Nom et prénom des membres de votre ménage	Parenté	Date de naissance	Nature du revenu	Montant mensuel

Joignez ici toutes les preuves de biens mobiliers et immobiliers.

Mon ménage dispose des biens mobiliers et immobiliers suivants :

Type	Montant

Joignez ici toutes les preuves de loyer, eau, gaz, électricité, télédistribution, chauffage, frais scolaires, assurances, taxes, etc.

Mon ménage doit faire face aux dépenses ménagères suivantes :

Type	Montant	Périodicité

Joignez ici toutes les preuves d'emprunts, de crédits et d'autres dettes. Complétez également la date d'échéance de ces dettes.

Mon ménage doit faire face aux charges financières suivantes :

Type	Montant	Date de fin

Une fois que l'ONEM aura approuvé le plan de remboursement, je m'engage à donner à ma banque un ordre de paiement permanent pour effectuer chaque mois le remboursement au profit de l'ONEM et à remettre à l'ONEM la preuve de cet ordre de paiement.

Signature

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez davantage d'informations sur la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible auprès de l'ONEM. Plus d'infos sur www.onem.be.

J'autorise le bureau du chômage de l'ONEM à demander tous les renseignements relatifs à ma situation financière au SPF Finances.

J'indique mon numéro de Registre national (NISS) dans la partie 1 ainsi qu'en haut de la page 2.

Date : ____ / ____ / _____

Signature